



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

AVIS PUBLIC

ERRATUM

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-464

AVIS PUBLIC EST DONNÉ qu'une erreur s'est glissée dans la parution de l'avis public du 26 septembre 2024 relativement à la date d'entrée en vigueur du règlement.

Veuillez prendre note que la date d'entrée en vigueur du Règlement numéro 2024-464 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de créer la zone AC-9 doit dorénavant se lire comme suit :

« Ce règlement est entré en vigueur le 18 avril 2025, à la plus tardive entre la date de la délivrance du certificat de conformité à son égard et la date à compter de laquelle, selon l'article 137.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est réputé conforme au plan d'urbanisme. »

DONNÉ à Sainte-Martine, ce 30 avril 2025

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

